

M.R.B.C. – A.A.T.L.  
Madame Arlette VERKRUYSEN  
Directeur général  
C.C.N. – Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 – BRUXELLES

V/réf. : SC/sc-55-St-Servais/sondages2011/13-04-23-cr p  
N/réf. : AVL/ah/SBK-1.8/s5.538  
Annexe : 1 dossier (3 doc A4)

Bruxelles, le

Madame le Directeur général,

**Objet : SCHAERBEEK. Chaussée de Haecht. Eglise Saint-Servais. Restauration de l'enveloppe extérieure.**

En réponse à votre courrier du 2 mai 2013 sous référence, réceptionné le 8 mai, nous vous communiquons les **remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 5 juin 2013, concernant l'objet susmentionné.

La présente demande s'inscrit dans le projet entamé depuis 2008 par la Commune de Schaerbeek portant sur la restauration extérieure de l'église Saint-Servais. Elle concerne le traitement des pierres de parement.

A/ Dans l'objectif d'assurer une approche globale de la campagne de restauration et d'aboutir au projet définitif dans un délai raisonnable, **la Commission recommande d'entamer dès à présent les recherches préalables sur les autres composantes de l'enveloppe extérieure et d'en communiquer les conclusions dès qu'elles seront disponibles.** Ceci concerne les vitraux, la toiture, les ferronneries et les abords ainsi que la stabilité du monument.

B/ Concernant la restauration des pierres de parement, la CRMS souscrit aux conclusions des tests et des sondages effectués en 2012, qu'elle demande d'intégrer au dossier. **Cependant, l'étude du parement en pierre de Steenokkerzeel devra être poursuivie, en particulier pour ce qui concerne le parement des contreforts et des arcs-boutants.** Dans la mesure du possible, ces éléments recevront le même traitement que les plats des façades (nettoyage, traitement, retaille éventuelle). Le remplacement des pierres sera limité au strict minimum pour éviter la perte de matière (et réduire le coût de l'opération). Il ne se justifie que si leur état porte atteinte à la stabilité ou qu'il constitue un préjudice grave à la lisibilité du monument. Ceci est d'autant plus important que les essais de remplacement qui ont été effectués en pierre de Balegem sont peu concluants.

**Au préalable, il convient de compléter le diagnostic des pierres sur base d'un examen visuel** (nacelle) et de renseigner les quatre types de pierres qui ont été identifiés, y compris la pierre de Savonnière, dont des morceaux semblent se détacher régulièrement.

**De manière générale, l'objectif de la restauration ne sera pas de rendre à l'église un aspect « neuf » et de systématiquement restituer la mouluration des pierres mais d'assurer la conservation du monument dans de bonnes conditions et de rendre à l'église une bonne lisibilité.** Le degré d'intervention sur les différents éléments tiendra compte de leur impact au niveau urbanistique.

Le projet de la restauration de l'enveloppe extérieure de l'église Servais a été lancé par la Commune en 2008. Elle souhaite recueillir un nouvel avis de principe de la Commission en raison des options de restauration des pierres qui sont proposées par les architectes suite aux tests réalisés en 2012. La CRMS s'était prononcée sur le descriptif de l'étude en date du 4/08/2010. Ces propositions actuelles ont fait l'objet de la visite sur place du 13 mai dernier, qui s'est tenue en présence de la CRMS et de la DMS.

#### **A. REMARQUES SUR LE PROJET GLOBAL**

La demande actuelle concerne le traitement des pierres. En revanche, elle ne répond pas aux autres points soulevés dans l'avis de 2010, à savoir la stabilité de l'église, les toitures, les vitraux ainsi que les abords et les ferronneries. ***Pour assurer une approche globale des travaux et si on ne veut pas retarder le projet qui est en cours depuis cinq ans, la Commission recommande d'entamer au plus vite les recherches préalables sur les autres composantes de l'enveloppe extérieure.***

- L'église ne présenterait pas de problèmes structurels : cette hypothèse devra être confirmée par le résultat des recherches effectuées à ce sujet.
- Les toitures seraient en bon état et ne nécessiteraient aucune intervention mais cette hypothèse devra être étayée par un diagnostic précis. La CRMS rappelle sa demande de justifier la présence des ardoises artificielles probablement posées vers 1968 (approfondir l'étude historique sur cet aspect). La durée de vie de ce matériau ainsi que leur état existant devront également être documentés. Cette remarque porte également sur certaines toitures secondaires, actuellement recouvertes de *roofing*, qui ne peut constituer le revêtement d'origine.
- Les vitraux sont en mauvais état et requièrent des études spécifiques. En outre, les options de traitement auront un impact sur le projet global, notamment pour ce qui concerne les remplages.
- Enfin, les abords méritent une attention particulière d'autant qu'il est certain qu'ils souffriront lors de la restauration des façades.

#### **B. LA RESTAURATION DES PIERRES DE PAREMENT**

Dans l'objectif de diagnostiquer les désordres majeurs présentés par les pierres de parement et de définir les options de restauration, une campagne de sondages et d'essais a été menée en 2012.

Pour mémoire, quatre types de pierre ont été répertoriés :

- la pierre de Savonnières pour la flèche de la tour et les éléments sculptés, tels les encadrements des baies et leurs remplages, les pierres de couverture des contreforts et les arcs boutants,
- la pierre bleue pour les soubassements des façades et les escaliers des perrons,
- la pierre de Reffroy et Saint-Joires pour les garde-corps des escaliers des perrons,
- la pierre de Steenokkerzeel pour les parements des plats des façades et pour les contreforts et les arcs boutants. Des blocs de pierre de Gobertange ont été localisés en faible proportions dans le parement.

Les quatre matériaux ont fait l'objet des tests suivants :

- nettoyage,
- durcissement complété par des tests au résistomètre,
- 10 carottages et analyses pétrographiques des échantillons prélevés,
- traitement antigraffiti,
- restauration: masticage, retaille, remplacement par de la pierre de Balegem, rejointoiement.

De manière générale, les trois premières pierres présentent les pathologies « habituelles ». Elles présentent un assez bon état général, répondent correctement aux traitements traditionnels tels qu'échantillonnés et ne posent pas de problèmes de traitement particulier. ***Par conséquent, la CRMS peut souscrire aux conclusions des essais préalables et elle préconise de les intégrer au dossier de restauration définitif. Une réserve est faite pour la pierre de Savonnière dont des morceaux se détachent régulièrement. La cause de ces désordres ainsi qu'un traitement adéquat devront être définis.***

***En revanche, l'étude relative au le traitement de la pierre de Steenokkerzeel, qui constitue la majeure partie du parement, reste à poursuivre et le degré d'intervention sur les pierres proposée à ce stade doit être revu. Ce travail sera fondé sur un diagnostic plus précis des pierres de parement.***

La Steenokkerzeel présente des arrêtes écornées, des croutes noires, une mouluration et un traitement de surface perdus ainsi qu'une érosion plus ou moins marquée allant jusqu'à la perte de plusieurs centimètres de matière. Elle supporte difficilement un nettoyage performant et ne répond pas toujours de façon optimale à un traitement par durcisseur. Les dégradations semblent plus importantes dans les registres supérieurs ainsi qu'en fonction de l'orientation des pierres. Cependant, on ne peut définir une logique des pathologies et les pierres en bon état subsistent de manière disparate dans le parement.

Pour les plats des façades, les auteurs de projets proposent de procéder au nettoyage suivi d'un traitement au durcisseur (à mettre au point au vu des essais) et – le cas échéant et très ponctuellement – à la retaille ou au remplacement de pierres particulièrement abîmées par de la Balegem. En revanche, on s'orienterait vers le remplacement de toutes les pierres composant les contreforts et les arcs boutants. Une solution alternative pour ces éléments consisterait à ne remplacer que les pierres d'angle des contreforts et des arcs boutants, complété par la retaille des pierres composant les faces de ces éléments.

Sur place, il est apparu que l'état général du parement ne semble pas justifier le recours systématique à une de ces options. Ainsi, sur les registres inférieurs, l'état des contreforts ne justifie pas le remplacement systématique des arrêtes et certainement pas le remplacement total des pierres. Il en est de même pour les arcs boutants qui ne semblent pas poser de problèmes de stabilité (à vérifier) tandis que la question de la lisibilité se pose moins à cette hauteur.

***Par conséquent, il faudra mettre au point un traitement diversifié en fonction de l'état de dégradation réel du parement. Le remplacement des pierres sera limité au strict minimum pour éviter la perte de matière (et réduire le coût de l'opération). Il ne se justifie que si la stabilité est atteinte ou si les dégradations portent gravement atteinte à la lisibilité du monument.*** Ceci est d'autant plus important que les essais de remplacement qui ont été effectués en pierre de Balegem sont peu concluants.

***Au préalable, la CRMS préconise de compléter le diagnostic des pierres sur base d'un examen visuel.*** Dans la mesure du possible, le diagnostic sera fourni sur plans à grande échelle et renseignera l'état des quatre types de pierre. Bien que le nettoyage mène parfois à des résultats imprévus (certains pierres apparemment en bon état se pulvérisent au nettoyage) et que le diagnostic devra être précisé après le nettoyage, ce premier examen donnera des indications importantes sur la manière de procéder.

***De manière générale, la CRMS attire l'attention de la Commune sur le fait que l'objectif du projet ne sera pas de « remettre à neuf » les façades mais de garantir la conservation du monument dans de bonnes conditions et d'en restituer une bonne lisibilité. Le degré d'intervention sur les différents éléments pourrait être décidé en fonction de leur rôle au niveau urbanistique.*** Ainsi, des interventions plus importantes pourraient s'envisager sur la façade principale située en fond de perspective de l'avenue Louis Bertrand.

Veuillez agréer, Madame le Directeur général, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

Copie : **DMS : F. Boelens** et par mail : P. Piéreuse, M. Vanhaelen, L. Leirens, N. De Saeger  
**DU : A. Goffart**, et par mail : F. Timmermans